



Le 10 novembre 2023

Fuite d'aqueduc sur la route Marie-Victorin à l'Est de la montée de Picardie

Objet : Entrave à la circulation route Marie-Victorin

Suite à l'observation d'une défectuosité majeure lors de l'intervention du 1^{er} novembre dernier, le Service des travaux publics désire vous informer qu'une nouvelle intervention sera nécessaire pour procéder au remplacement d'une pièce existante sur la conduite principale de la route Marie-Victorin.

Les travaux sont planifiés le mercredi **15 novembre prochain de 8h à 19h.**

La fermeture nécessaire pour la réalisation de ces travaux occasionnera une coupure complète du service d'eau potable pour les industries ci-dessous :

- 2970 Marie-Victorin ;
- 2990 Marie-Victorin ;
- 3010 Marie-Victorin ;
- 3020 Marie-Victorin ;
- 3040 Marie-Victorin.

La fermeture d'eau occasionnera également une baisse de pression significative dans les secteurs ci-dessous.

- Résidences et industries sur la route Marie-Victorin, section entre 3300 Marie-Victorin (côté pair) et 3171 Marie-Victorin (côté impair) jusqu'à la limite de Verchères ;
- Chemin de la Côte-Bissonnette.

Bien qu'aucune raison ne nous permette de douter de la qualité de l'eau potable, nous jugeons important d'émettre un avis préventif d'ébullition qui sera en vigueur à partir du 15 novembre pour les résidences et industries touchées par la coupure d'eau, ainsi que la baisse de pression d'eau. En conséquence, suivant ces travaux, nous vous demandons de faire bouillir l'eau pendant au moins deux minutes avant de la consommer, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Un accroche-porte sera aussi distribué aux résidences touchées lorsque l'avis d'ébullition préventive sera levé.

Finalement, les travaux de réparations entraîneront une circulation en alternance sur la route Marie-Victorin face à l'adresse 2970.

Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec nous au 450 652-9888 poste 4100 ou à tp@ville.varennes.qc.ca.

Pour votre sécurité, nous vous rappelons de constamment faire preuve de prudence aux abords des chantiers et de suivre la signalisation qui sera installée pour vous indiquer le chemin de détour à privilégier.